Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-14_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU VENDREDI 5 JUIN 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 28/05/2026	Le Vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie. *Absents excusés :* MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM PAUGAM Thomas*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL SALIOU Sylviane*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ LE SAOUT Carole*, pouvoir donné à Maryse MIOSSEC
Délibération N°: 14-06-2026	*Secrétaire de Séance :* Maryse MIOSSEC

Objet : **VENTE DU MOBILIER DE L'ANCIENNE SUPERETTE – PLACE DE L'EGLISE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la supérette communale située Place de l'Eglise a cessé son activité depuis plus de 3ans et fait l'objet d'une réhabilitation ;
Considérant que le mobilier et les équipements appartenant à la commune ne sont plus affectés à un service public communal ;
Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à leur cession afin d'éviter des frais de stockage et de valoriser ces biens ;
Suite à l'avis favorable des membres de la commission de Finances réunie le 03 juin 2026,
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDENT de constater la désaffectation du mobilier et des équipements de la supérette communale

AUTORISENT la vente de ce mobilier selon les modalités suivantes : Vente de gré à gré.

AUTORISENT Monsieur le Maire à débattre du prix de vente du mobilier avec les éventuels acquéreurs.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente et à encaisser le produit correspondant au budget communal.
Les recettes issues de cette cession seront imputées au budget communal.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-14_06_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, le 05/06/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL *Maire*	*Mme Maryse MIOSSEC* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 05/06/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 05/06/2026*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST
29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 05 juin 2026